



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2025-0103

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 janvier 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le 21, rue Réjean-Ducharme (lot 6 531 652 du cadastre du Québec).

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser que la largeur de deux murs latéraux du bâtiment principal soit de 6.10 mètres au lieu de 7.32 mètres selon l'article 58.2 du *Règlement de zonage 206-1990*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 13 janvier 2026.

Donné à Saint-Côme, ce 19^e jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière